



PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

NATURE DU PROJET :

EXTENSION DU GYMNASE DES MURIERS (PHASE 1)

Réalisé à partir de 2022 sur 2 exercices

Coût prévisionnel du projet

Dépenses H.T. : 2 000 000 €

Dépenses T.T.C. : 2 400 000 €

Calendrier prévisionnel du projet

Début des travaux : 2022

Fin des travaux : 2023

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	Dotation de Soutien à l'Investissement Local	1 700 000 €	30 %	510 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES – Prestations intellectuelles	Contrat de Territoire 2021-2026	2 000 000 €	30 %	600 000 €

Recettes :

Total des demandes	1 110 000 €	soit 55,50 % du financement
Ville de Cannes	890 000 €	soit 44,50 % d'autofinancement
Emprunt	0,00 €	soit 0 %
Autres	0,00 €	soit 0 %

